
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

.....

Réunion du 19 avril 2013

.....

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Réponse à la consultation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les questions importantes pour le futur SDAGE.
- Présentation et soumission à validation de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.
- Points d'information et questions diverses

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS	STRUCTURE	FONCTION	PRESENT
M. POMMAREL Pierre	CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE	CONSEILLER REGIONAL	excusé
M. DELCROS Bernard	CONSEIL GENERAL DU CANTAL	VICE PRESIDENT	excusé
M. ROMEUF Robert	CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	CONSEILLER GENERAL	non
M. MESTRE Maurice	CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME	CONSEILLER GENERAL	Oui
M. LEOTY Christian	ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL	MAIRE d'ALLANCHE	non
M. CROS Alain		MAIRE DE FERRIERES-SAINT-MARY	excusé
Mme. VIGUES Nicole		MAIRE DE LAVEISSIERE	Oui
M. PEGHAIRE Pierre		MAIRE DE LASTIC	Oui
M. DESTANNES Michel	ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL	MAIRE DE MASSIAC	Oui
M. PHILIPPON Jean		MAIRE DE MOLOMPIZE	non

M. VILLARET Bernard		MAIRE DE MURAT	non
M. DALLE Pierre		MAIRE DE NEUSSARGUES	oui
M. ALAIN Yvon		MAIRE D'ALBEPierre-BREDONS	oui
M. GIBELIN Pascal		MAIRE DE BLESLE	oui
M. HALFON André	ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-LOIRE	MAIRE DE TORSIAC	non
M. PORTE Jean-Pierre		MAIRE DE LEOTOING	oui
M. ROUX René	ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON	oui
M. VIGIER Rémy		MAIRE D'ANZAT-LE-LUGNET	oui
M. BOIT Georges	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE		non
M. MAISONNEUVE Marc	PNR VOLCANS D'Auvergne		non
M. MALBEC Christian	SIGAL	CONSEILLER SYNDICAL	non

MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	Mme Pascale MONIER		Oui
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE (Le Président ou son représentant)	M. Alain FIALIP		oui
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	M. Thibault BONISSEAU	Conseiller Qualité Sécurité Environnement	excusé
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (Le Président ou son représentant)	M. Jean-Philippe RIEUTOR	Technicien	excusé
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS D'Auvergne (Le Président ou son représentant)			non
FRANCE HYDROELECTRICITE (Le Président ou son représentant)			non
FEDERATION DU CANTAL POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M. Jean-Pierre PAVOT	Président de l'AAPPMA de Murat	oui
FEDERATION DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M. Denis ROQUEFEUIL	Président de l'AAPPMA "Les rives de l'Allagnon"	oui
FEDERATION DE LA REGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (Le Président ou son représentant)			non
ASSOCIATION "VIVE L'ALAGNON" (Le Président ou son représentant)	M. Bernard DELPEUCH	Membre de l'association	oui
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER (Le Président ou son représentant)	Mme Delphine LEFEVRE	Direction des affaires territoriales	oui

MEMBRES DU COLLEGES SE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENT
PREFET DU LOIRET - PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE BRETAGNE			non
PREFET DU CANTAL - PREFET COORDONNATEUR DU SAGE ALAGNON			non
SOUS_PREFET D'YSSINGEAUX - DELEGUE INTERSERVICES POUR L'EAU DE LA HAUTE-LOIRE	M. Jean-Marc REVEILLIEZ	Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (DDT 43), Service Patrimoine Environnemental	oui
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU CANTAL (MISE)	Mme Corinne MAFRA	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	oui
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU PUY-DE-DÔME (MISE)	M. Daniel GARMY	Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	oui
DIRECTEUR REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AUVERGNE	Mme Nathalie NICOLAU	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL)	oui
DELEGUE REGIONAL DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Mme Fany CHAILLOU	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier - Loire amont	oui
DELEGUE REGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)	M. Alain BONNET	Délégation régionale	oui
REPRESENTANT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)	M. Joël GARESTIER	Directeur de l'Agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergne	excusé

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

Messieurs POINT (FDPPMA 63), POUPARD Pierre-Yves (DDT 63), VAN DEN BERG Yaurick (CG 63), NIGOU Vincent (Chambre d'agriculture 15) et JOUANNE Fabrice (animateur du SAGE).

Pour ouvrir cette réunion, M. MESTRE, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Un tour de table est effectué.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

M. MESTRE rappelle le contenu de la réunion du 12 février et propose à l'assemblée de valider le compte-rendu. Le compte-rendu est validé par les 22 membres de la CLE présents.

CONSULTATION SUR LES « QUESTIONS IMPORTANTES ET LE CALENDRIER DE TRAVAIL » POUR LA REVISION DU SDAGE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE.

La consultation avait été présentée par Mme CHAILLOU à la précédente réunion de la CLE. Les documents de la consultation avaient été transmis précédemment à cette réunion.

M. MESTRE rappelle le cadre de la consultation et les questions posées dans le cadre de la consultation : Sommes-nous d'accord avec les questions identifiées par le comité de bassin ? Y a-t-il d'autres questions importantes pour aller vers le bon état des eaux ? Sommes-nous d'accord avec les pistes d'action proposées pour répondre à ces questions ? Certaines pistes sont-elles plus importantes que d'autres ? Faut-il explorer d'autres pistes ?

Qualité de l'eau : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

M. MESTRE souhaite mettre l'accent sur le mauvais fonctionnement persistant de nombreuses stations d'épurations sur le bassin-versant de l'Alagnon. Il estime que le futur SDAGE doit faire de la garantie du niveau de traitement des eaux usées dans la durée une priorité. Cette piste d'action ne devant pas se limiter aux stations d'épuration urbaines.

Mme MONIER souhaite que le SDAGE permette de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement.

Quantité : Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

M. DESTANNES souhaite que le SDAGE amène à une bonne gestion de l'eau potable par les collectivités.

Milieux aquatiques : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

M. MESTRE rappelle l'importance des zones humides pour permettre un bon état des milieux aquatiques et la régulation des débits d'eau sur le bassin-versant de l'Alagnon. Il met l'accent sur la nécessité de préserver ces milieux.

Gouvernance : Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace ?

Mme VIGUES souhaiterait que le SDAGE permette de renforcer l'information et la sensibilisation auprès du grand public.

Sur l'ensemble de ces 4 questions importantes, M. JOUANNE propose que la CLE mette en avant la nécessité de prise en compte du rôle important des territoires situés en tête de bassin-versant et de leur fragilité. Ces zones conditionnant en quantité et en qualité les ressources en eau de l'aval et présentant en général une importante biodiversité. Ainsi, des objectifs et actions spécifiques à ces zones pourraient être intégrées au futur SDAGE.

Un avis de la CLE sera rédigé en prenant en compte ces remarques, puis transmis au comité de bassin Loire-Bretagne.

ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES MAXIMUMS PRELEVABLES

M. Fabrice JOUANNE rappelle le déroulé général de cette étude et ces principaux objectifs.

La parole est donnée au bureau d'études CESAME afin qu'il puisse présenter les principales conclusions de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

Principales conclusions

M. Thierry DROIN présente les principales conclusions de l'étude :

- Caractérisation et quantification de la ressource en eau superficielle et souterraine,
- Caractérisation et quantification des besoins pour tous les usages présents sur le bassin versant,
- Evaluation du niveau de pression exercé par les usages sur la ressource,
- Analyse de l'impact des prélèvements (et des rejets) sur le débit des cours d'eau, en écoulement moyen mais aussi en période sèche,
- Estimation de l'impact des usages sur le fonctionnement des cours d'eau et plus spécifiquement l'habitat hydraulique,
- Méthodologie et résultats concernant :
 - o La proposition de débit biologique permettant de préserver le bon fonctionnement des cours d'eau
 - o La proposition de débits cibles permettant d'obtenir la satisfaction des usages et le bon fonctionnement des cours d'eau, notamment en période d'étiage, et au moins 8 années sur 10,
 - o Les incidences potentiels de ces débits cibles en matières de prélèvements avec identification des bassins versants où une baisse de ces prélèvements pourrait/devrait être envisagée en période sèche,
 - o La proposition de volumes maximums prélevables compte tenu des débits cibles proposés.

L'étude permet de mettre en évidence que la ressource naturelle (environ 420 M. de m³/an) est largement supérieure à l'ensemble des besoins du bassin versant (≈ 4 M. de m³/an) et que les prélèvements actuels n'impactent pas le fonctionnement des cours d'eau en année moyenne et en dehors des périodes d'étiage.

Par contre, en période estivale (juillet à septembre essentiellement), les prélèvements peuvent engendrer des impacts quantitatifs significatifs, ayant des répercussions potentielles sur le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Sur ces périodes critiques pour les milieux naturels, une évolution des modalités de sollicitation de la ressource doit être réfléchie afin de satisfaire aux deux objectifs de préservation des cours d'eau et de satisfaction des usages.

En synthèse, M. DROIN insiste sur le fait que tous les résultats présentés dans le cadre de l'étude (débits cibles, débits biologiques et volumes maximums prélevables ne particulier) ne sont que des propositions, dont la CLE devra se saisir pour établir sa propre stratégie en matière de gestion quantitative de la ressource en eau.

En complément, M. DROIN présente des modalités d'amélioration du réseau de suivi des eaux superficielles et souterraines, reposant notamment sur les équipements et suivis en place mais à développer. Un suivi plus précis du débit des cours d'eau et de la piézométrie des nappes permettra d'accroître la connaissance localement mais aussi de disposer d'indicateurs pertinents pour suivre l'évolution de la situation compte tenu de la stratégie qui sera mise en place en matière de gestion quantitative de la ressource en eau.

À la fin de l'exposé, M. MESTRE propose que les remarques concernant cette étude soient formulées.

Commentaires et discussions

Plusieurs commentaires sont formulés suite à cette présentation :

- M. VAN DEN BERG demande si les débits cibles proposés ont été comparés à ceux fixés dans les arrêtés cadre sécheresse.
 - Le bureau CESAME rappelle que l'étude vise à définir une stratégie durable de gestion de la ressource en eau. Les débits cibles proposés, calculés sur un pas de temps mensuels, ne peuvent être comparés aux valeurs figurant dans les arrêtés cadre sécheresse, basées sur des débits journaliers, et destinés à gérer des situations de crise.
 - En complément de cette étude, une première réflexion a toutefois été conduite concernant les Débit Seuils d'Alerte et Débit de Crise ; cette approche constitue toutefois une « annexe » à l'étude, qui n'a jamais été discutée et validée en Copil. La CLE pourra s'en saisir ultérieurement pour compléter sa réflexion sur la gestion des situations de crise.
- Mme MONIER insiste sur le manque de mesures de débit sur les cours d'eau. Il y a donc nécessité de compléter le suivi existant pour pouvoir suivre les évolutions du territoire et donc les conséquences de la stratégie qui sera validée.
 - La phase 3 de l'étude était justement destinée à mettre en évidence les manques et à proposer un réseau de suivi complémentaire.
 - M. MESTRE prend note de ce besoin de complément de suivi. Il rappelle que les propositions formulées dans la phase 3 de l'étude n'ont pour l'instant fait l'objet d'aucune validation.
- Mme. MAFRA insiste sur le fait que cette étude ne conduit pas à une décision de « couper l'eau » sur le bassin versant. Il ne faut pas non plus dire que l'on pourra augmenter les prélèvements sur certains bassins versants et les réduire sur d'autres. Il est important que la réflexion soit conduite à l'échelle du bassin versant et qu'un travail soit mené sur les économies d'eau.
- M. MESTRE indique qu'il faut maintenant s'appropriier les résultats et travailler sur ces résultats dans le cadre des scénarios du SAGE.

- M. FIALIP s'interroge sur le focus fait dans le cadre de l'étude sur le bassin versant du Saduit. Pour lui, il n'y a aucun conflit avec les pêcheurs sur ce secteur. Les agriculteurs ont l'impression d'être accusés et il ne faudrait pas que cette étude aboutisse à des contrôles supplémentaires et à l'émergence d'un conflit sur ce secteur. Le principal problème sur le Saduit provient des rejets autoroutiers qui ne font l'objet d'aucune gestion à l'heure actuelle.
 - o M. MESTRE insiste sur le fait que l'étude n'a pas pour objectif d'accuser tel ou tel usager.
 - o M. DROIN indique que le Saduit mais aussi la Violette ont fait l'objet d'investigations spécifique du fait de la présence de retenues collinaires sur ces deux bassins versants.

- M. DELPEUCH est satisfait de voir que différents scénarios sont proposés avec une ambition forte localement pour les cours d'eau, accessible potentiellement à peu de frais.

Validation de l'étude

L'ensemble des remarques et questions ayant été formulé, M. MESTRE demande le vote concernant la validation finale de l'étude.

L'étude est validée à l'unanimité moins une abstention.

POINTS D'INFORMATION

Un site Internet en partenariat avec le SIGAL sera mis en ligne en mai 2013 : <http://www.alagnon-sigal.fr/>

Les objectifs sont multiples :

- o Communiquer sur le territoire et à l'extérieur
- o Sensibiliser à la préservation de la ressource et des milieux aquatiques
- o Accéder aux documents
- o Espace privé pour le téléchargement de documents de travail

Suite au départ définitif de Céline BOISSON et à la fin de contrat de Fabrice JOUANNE , Véronique MERAND a été recrutée par le SIGAL et assurera l'animation du SAGE à partir de fin mai 2013.

M. Mestre tient à remercier Fabrice JOUANNE pour le travail effectué au sein de la structure et plus particulièrement pour sa contribution sur l'étude que nous venons de valider.

M. MESTRE propose aux membres de la CLE d'aborder des questions qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour. Aucune question n'est formulée.

Avant de clore la séance, M. MESTRE remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La réunion est levée à 12 h 30.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Maurice MESTRE*

